

PHOTO

Agrafer 1 photo
d'identité ici

ABONNEMENT PASS SCOLAIRE QUOTIDIEN / INTERNE
2024-2025

BENEFICIAIRE DE L'ABONNEMENT

Nom et prénom :
Date de naissance :

REPRESENTANT LEGAL

Nom et prénom du représentant légal :
Adresse :
Code postal :
Commune :

☎ :

@ :

TRAJET SNCF 2^{ème} CLASSE

Gare de départ :
Gare d'arrivée :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE

Nom de l'établissement :

En classe de :

PRISE EN CHARGE DE L'ABONNEMENT

Part familiale annuelle en fonction de la tarification Vitalis :
Le coupon est valable du : 02/09/2024 au 04/07/2025

Signature du représentant légal
de l'élève :

MODALITES D'UTILISATION DE VOTRE ABONNEMENT

VOTRE ABONNEMENT SE COMPOSE :

L'abonnement Pass Scolaire Quotidien est matérialisé par l'élément ci-dessous, qui doit être en cours de validité lors de votre voyage :

- Une carte type Modalis délivrée par SNCF Voyageurs sur laquelle est chargé l'abonnement, valable pour l'année scolaire en cours

Cet élément constitue votre titre de transport.

En cas d'incapacité de délivrance immédiate de l'abonnement par la gare SNCF, un délai de 8 jours pourra être demandé afin de concevoir le support carte d'abonnement subventionné par la Grand Poitiers et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Dans l'attente de ce titre, il conviendra que vous vous munissiez d'un « Pass Abonné -28 Hebdo » provisoire auprès de la SNCF. Ce « Pass Abonné -28 Hebdo » vous sera remboursé sans frais lorsque vous recevrez la nouvelle carte Modalis en échange de la présentation des preuves d'achat du Pass Abonné -28 Hebdo.

QUE FAIRE EN CAS DE :

1) PERTE OU VOL DE L'ABONNEMENT, DETERIORATION DE LA CARTE

- Informez Grand Poitiers Communauté urbaine par courrier ou par mail à transports@grandpoitiers.fr
- En retour, Grand Poitiers Communauté urbaine fera une demande de duplicata auprès de SNCF Voyageurs
- Dans l'attente de ce titre, il conviendra que vous vous munissiez d'un « Pass Abonné -28 Hebdo » provisoire auprès de la SNCF. Ce « Pass Abonné -28 Hebdo » vous sera remboursé sans frais lorsque vous recevrez la nouvelle carte Modalis
- Un duplicata de votre nouvelle carte chargée de votre abonnement Pass Scolaire Quotidien vous sera délivré contre le paiement de la somme prévue aux conditions générales de vente et d'utilisation en vigueur.

2) CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT OU DE DOMICILE OU ABANDON DE SCOLARITE EN COURS D'ANNEE

Signalez la situation à la Grand Poitiers Communauté urbaine par courrier à :

Grand Poitiers Communauté urbaine
Direction Mobilités – Pôle Transport
CS 10569
86021 POITIERS CEDEX
05 49 30 20 94